



QU ' EST_CE QU ' UN E_LRO?

Quels partenariats pour les E_LRO et quelles modalités ?

« Les Espace Lieu de Rencontre avec l'Œuvre d'art sont nés dans l'académie de Lille en 1996, faisant suite, en la pérennisant et en élargissant les partenariats, à une autre démarche entreprise dès 1989 avec le Fonds régional d'art contemporain : « des élèves à l'œuvre ».

Le rectorat et le FRAC s'étaient alors associés pour la première fois en France afin de permettre à des équipes pédagogiques de collèges, différentes chaque année, d'accueillir des œuvres de la collection sur la base d'un projet pédagogique.

En 1990, une enquête avait mesuré que seuls 4% des collégiens bénéficiaient alors, dans le temps scolaire encadré, d'une possibilité de voir des œuvres authentiques dans des musées ou des centres d'art. L'invention des E_LRO est une réponse, articulée à d'autres, dont les services éducatifs des musées, pour travailler à réduire cette inégalité. »

Les E_LRO sont soutenus, dans le cadre de partenariats institutionnels, par les collectivités territoriales de tutelle des établissements du second degré, notamment en associant le dispositif à leurs projets de développement culturel, en participant aux dépenses de fonctionnement et/ou en aménageant des locaux.

Le dispositif Espace Lieu de Rencontre avec l'Œuvre d'art s'inscrit dans le cadre de partenariats culturels institutionnels et privés : musées en France, en région et hors région, collectionneurs indépendants, galeries d'art, également des collections publiques et privées internationales, des FRAC de plusieurs régions, le Fond National d'Art Contemporain ...

Ces actions s'appuient sur des principes simples : la gratuité des activités, un projet pédagogique et culturel, le prêt d'œuvres sur de courtes durées par les collections publiques ou privées sollicitées, l'implication de tous les élèves de l'établissement d'appui, le respect d'un cahier des charges.

Extrait de : *« Les EROA en dix questions »* par Patricia Marszal, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques. Chargé des EROA de l'académie de Lille,

http://artsplastiques.discipline.ac-lille.fr/dispositifs-culturels/EROA.

La DAAC est particulièrement mobilisée au côté de Madame l'inspectrice d'arts plastiques pour accompagner le déploiement de ce dispositif dans les établissements de l'académie. Dans notre académie, nous avons la chance de disposer de nombreux partenaires et structures culturelles avec pour but commun de porter des projets qui rayonnent dans les établissements. La rencontre entre un élève et une œuvre d'art est à la fois une chance et un formidable moyen de construire une relation à l'œuvre par une expérience sensible et de proximité. L'élève peut ainsi approcher les métiers de l'exposition, de la médiation culturelle au commissariat. Il affine son regard, perfectionne son vocabulaire et élargit ses horizons culturels. Quelle que soit la taille de la galerie ou de l'espace à disposition, ce projet permet de créer une dynamique dans l'établissement, un lieu et un moment de référence pour la communauté éducative. L' E_LRO permet de garantir et de contribuer au rayonnement artistique et culturel auprès des jeunes et de construire des partenariats pérennes renforçant le volet culturel du projet d'établissement, il concoure enfin à la réussite de l'objectif de 100% de jeunes engagés dans un parcours d'éducation artistique et culturelle.





POURQUOI INSTALLER UN E_LRO DANS MON ETABLISSEMENT ?

Des objectifs et des intérêts multiples :

<u>Pour l'élève</u>, cela enrichit et diversifie son parcours EAC.

<u>Pour les enseignants</u> de toutes disciplines et particulièrement d'arts plastiques et d'arts appliqués, c'est une réponse aux attendus des programmes officiels.

Pour l'établissement, cette action culturelle peut déboucher sur une programmation annuelle pérenne et s'ancrer à terme dans les objectifs du projet d'établissement, cela contribuera à son rayonnement interne et externe.

Pour le territoire enfin, le développement du partenariat culture-éducation favorisera l'implication et la rencontre d'acteurs divers (acteurs culturels, élus, parents, équipe éducative...) au service de l'action culturelle. Ce projet a l'objectif premier d'impliquer l'ensemble de la communauté scolaire dans ses actions culturelles : élèves de toutes sections, administration, enseignants personnel non enseignant. Il doit également concerner tous les enseignements proposant une programmation ouverte et diversifiée. C'est le lieu de l'interdisciplinarité.

Il existe sur le site EDUSCOL, une fiche consacrée aux mini galerie d'exposition : « La mini-galerie en arts plastiques : un espace pour apprendre autrement ».

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques et_education_musicale/82/8/RA16_C2C3_EART_APLA_minigalerie-dm_613828.pdf

La galerie d'exposition devient un dispositif créateur d'événements culturels dans l'établissement, l'E_LRO doit renforcer également l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. Les expositions doivent en effet être accessibles à tous et en particulier aux élèves des établissements scolaires du bassin : écoles maternelles, écoles primaires, collèges, lycées. C'est le lieu d'une mise en réseau d'éducation artistique et culturelle.

VOUS SOUHAITEZ CREER UN E LRO

Pour vous engager dans ce projet, il vous faut au préalable vous assurer d'avoir bien identifier vos atouts et vos marges de manœuvre. Il faut repérer un ou des espaces d'exposition et bien analyser leurs qualités (exposer le plus favorablement des œuvres tout en assurant la meilleure approche par le public).

Ce projet se construit dans la durée. Vous pouvez pour un 1er test, organiser une exposition dans un espace de l'établissement et l'année d'après, vous engagez dans un travail de qualification d'un espace dédié, en lien avec les collectivités.

Des exemples de démarches de mise en œuvre d'espaces d'exposition seront disponibles sur le site de la DAAC à la page E_LRO.

Vous pouvez envisager également d'exposer numériquement des œuvres. L'on peut diffuser sur un support numérique (écran, projection par vidéoprojecteur) des œuvres. C'est une alternative intéressante qui permet une première sensibilisation, pour ensuite développer des espaces physiques. Si vous êtes à proximité d'une micro-folie¹, il peut être intéressant de se rapprocher de cette structure.

C'est le lieu de résonance de la création locale, s'emparer de ce qui structure le territoire en terme d'art et culture pour en faire un écho dans l'établissement scolaire.





POUR EXPOSER QUOI 7

La nature des œuvres :

Bidimensionnelles: accrochage au mur (dessin, gravure, photographie, peinture, collage, impression) ou sur du mobilier adapté. Les grilles, si elles sont un début dans l'aventure de la galerie, il convient de les dépasser pour adopter des dispositifs plus qualitatifs car ces dernières ne rendent jamais honneur aux productions affichées.

On peut prévoir des cimaises dans un espace dédié avec des baguettes, des filins...

<u>Tridimensionnelles</u>: (sculpture, assemblage, installation) donc installation au sol, exposition sur socle ou piédestal, il faut gérer l'accès et la sécurisation des œuvres. Les partenaires vous accompagnent dans l'identification des besoins et nécessités liés à l'exposition des œuvres prêtées. Exceptionnellement, on peut solliciter du prêt de matériel d'exposition auprès des collectivités et/ou structures culturelles.

Numériques: projection fixe ou mobile sur un mur, le sol, le plafond (ordinateur, vidéoprojecteur, surface de projection, temps de projection). On peut programmer un diaporama d'œuvres fixes et/ou présenter des œuvres mobiles. Il faut penser à la dimension sonore de certaines productions qui peuvent impacter / influer sur l'utilisation de l'espace.

Le Ministère de la Culture a confié à La Villette la mission d'accompagner le déploiement des Micro-Folies sur le territoire national en ciblant les territoires à enjeux. Les Micro-Folies se développent aussi à l'international, notamment à travers les réseaux des Instituts français et des Alliances françaises.

https://lavillette.com/page/le-reseau-micro-folie_a385/

OU EXPOSER?

La galerie d'exposition s'organise dans un espace dédié à cette manifestation. On doit pouvoir avoir accès facilement aux œuvres. L'accès aux œuvres doit être possible pour tous les enseignants avec leurs classes, à tout moment, ou à un public extérieur (sous conditions).

Les œuvres doivent être protégées, il faut penser à leur sécurité et leur accès (présence d'un responsable) mais en même temps, il faut veiller à ce que les œuvres soient visibles largement.

L'espace d'exposition doit être pensé comme un espace d'expérience où les élèves peuvent s'installer pour échanger et travailler avec leur professeur ou lors d'une intervention d'artiste, de médiateur...

On peut également qualifier des espaces de circulation (cages d'escalier, hall d'entrée, couloirs...).

Quelques pistes de réflexion autour des espaces possibles d'exposition dans un établissement:

	•	
salle arts plastiques ou arts appliqués	salle spécialisée	Salle occupée pendant les cours
salle polyvalente/ auditorium/ patio	De grands espaces	Prévoir accueil et surveillance
véranda / espace vitré	fermé mais visible	Quelle visibilité
salle de réunion, salle de travail	On peut les mobiliser pour une période donnée	Gérer l'occupation
couloir de l'administration	Espace un peu confidentiel	Parfois peu utilisé par les élèves
CDI	Parfois des espaces d'exposition sont aménagés	Ne pas faire peser sur le professeur documentaliste la surveillance.
Escaliers, espaces de circulation	Fréquentés par tous	Gérer les déplacements.
Salle de restauration	Très fréquentée	Beaucoup de circulation, mais espace peu utilisé en dehors des heures de restauration

Télécharger la fiche#13 « E_LRO » de la collection "Comment faire?" dirigée par Marie Bara.

https://archiclasse.education.fr/Fiche-13-E_LRO





COMMENT ACCROCHER ?

Pour un accrochage réussi :

Organiser la réception des œuvres avec l'agent technique et le gestionnaire.

Protection pendant l'accrochage : se munir de gants en coton.

Espace non humide et non exposé au changement de température, murs et sols propres, installer les fixations adaptées à la charge.

Marquage au sol pour mise à distance des spectateurs.

Penser l'éclairage (installation électrique, orientation des lumières, programmateur pour seuil et temps d'exposition).

Disposer de matériel adapté : des socles, des cimaises, des vitrines.

Le stockage des cartons de transports : communiquer avec les agents d'entretien pour ne pas les évacuer.

LES OEUVRES = LA PROTECTION D'UN PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Pour un accrochage serein, il convient de prévoir :

Un contrat d'assurance / déclaration à la MAIF / établir le listing avec la structure et envoyer à la MAIF pour chaque période pour que l'assurance fonctionne /assurer la traçabilité des œuvres.

Une convention / toujours votée en CA en anticipant le délai d'exécution / exécutoire au bout de 15 jours.

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE EXPOSITION

Qui est responsable du transport ? assurance de l'établissement - inscription dans la convention de la date du transport et de la personne en charge.

Le transports des œuvres : organiser le prêt avec la structure culturelle de caisse de transports, cartons, papier de protection, emballage adapté.

Quelles sont les démarches à entreprendre et quelles sont les conditions à réunir ?

L'acceptation du chef d'établissement est la première et indispensable condition. Une présentation du projet, doit lui permettre d'envisager sa faisabilité (locaux, matériel, achats éventuels...).

Si l'idée est validée, dans un second temps, les porteurs du projet (professeur d'arts plastiques et / ou d'arts appliqués, ainsi que le référent culture) doivent susciter l'adhésion de leurs collègues et mobiliser les équipes pédagogiques.

Il faudra ensuite approfondir le projet en rédigeant par exemple un **cahier des charges** précis et complet (lieu, calendrier, Intervenants, publics, droits à l'image des œuvres et des personnes, vernissage, etc.).

Le dernier Conseil d'Administration de l'année scolaire peut être l'occasion pour le chef d'établissement de présenter le projet et son intégration dans le calendrier général de l'année suivante. Un tel projet impliquera enfin un financement et diverses conventions que le Conseil d'Administration aura également à étudier.





OUI PILOTE (E PROJET DANS L'ETABLISSEMENT ?

La mise en place d'un comité de pilotage comprenant le chef d'établissement, l'intendant, le professeur arts plastiques et/ou arts appliqués et le référent culture est souhaitable. Ce comité peut être élargi ponctuellement aux partenaires culturels et aux collectivités locales qui soutiennent le projet. Il faudra veiller à impliquer l'ensemble de la communauté éducative (communication) et particulièrement l'agent de maintenance et le professeur-documentaliste, mais aussi des personnes « extérieures » comme par exemple le professeur-relais du musée.

LES QUESTIONS A SE POSER

Il convient tout d'abord de définir des **objectifs pédagogiques clairs**. Les textes officiels collège et lycée peuvent vous y aider (exposer, montrer, scénographie, muséographie, muséologie, spectateur, médiation...).

https://artsplastiques.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique4

Le choix du ou des artistes et des œuvres est important. Vous trouverez sur le site de la DAAC, à la page E_LRO, un catalogue où figure les structures culturelles par département. Toutefois, s'appuyer sur votre réseau d'artistes est possible. Prendre contact avec la structure partenaire et construire en fonction de votre projet une sélection d'œuvres pertinentes avec vos intentions.

Pour rendre le projet visible et garantir son rayonnement dans l'établissement, il convient sans doute, dans un premier temps, de s'appuyer sur l'équipe pédagogique d'une classe afin d'élaborer un projet interdisciplinaire. Dans un second temps, une présentation au conseil pédagogique et au conseil d'administration permettra d'informer et d'impliquer collègues, parents, élus...

Il convient enfin de s'interroger sur le public visé et les conditions pour l'accueillir. L'idéal serait de toucher tous les élèves de l'établissement. Le projet peut également inclure une dimension inter-établissements, inter-degrés ; il peut s'ouvrir aux parents d'élèves... Les contraintes actuelles, liées aux conditions sanitaires et au plan Vigipirate doivent être scrupuleusement suivies, mais elles permettent, malgré tout d'organiser des rencontres dans l'établissement, à condition qu'elles soient planifiées et organisées dans le respect des règles d'une visite d'exposition. Cela peut faire l'objet d'une partie du cahier des charges à envisager dans le montage de votre projet.

VALORISER VOTRE PROJET

Valoriser l'implication et le travail des élèves est essentiel. Ils doivent s'emparer du projet que vous aurez impulsé et être fiers de le partager.

Le partager au sein de l'établissement par les différents canaux de communication (ENT, panneaux d'affichage, CDI, CVC ou CVL...). L'exposition doit devenir un événement attendu dans la vie de l'établissement (vernissage ?). On peut également avec les élèves rédiger un « catalogue » des œuvres exposées ou un livret d'exposition en lien avec le partenaire culturel.

<u>Le partager bien au-delà de l'établissement</u> grâce aux outils numériques proposés par l'académie.

Le recensement ADAGE vous permet d'annoncer vos expositions dans la rubrique actions et événements et d'indiquer le nom des élèves impliqués dans le montage du projet. Le site de la DAAC par la création d'une page rubrique E_LRO dans l'académie de Lyon, valorisera ces initiatives avec possibilité d'afficher les dates, lieux et contenus des expositions.